

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220201-9	<u>Séance du 1^{er} février 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de février le premier le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02 février 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 janvier 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : FESTIVAL « LE 72, UN CLASSIQUE » - CONCERT SAMEDI 05 MARS 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du « Festival 72, Un Classique », un concert est proposé le samedi 05 mars 2022 à la Salle des Cossies.

La rémunération de l'artiste est proposée ainsi :

NOM	MONTANT REMUNERATION	MODE DE PAIEMENT
Sylvain ROUSSEY	300 € nets	Bulletin de salaire dans le cadre des activités accessoires

La Commission Culture, réunie le 20 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- approuve la tenue du concert le 05 mars 2022 et ses conditions financières précitées ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer les conventions et tout document à intervenir avec M. Sylvain ROUSSEY

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 1^{er} février 2022
Le Maire,
Daniel BUCHWALDER